
Programme de Formation

Devenir Formateur PRAP 2S (ALM) dans le secteur sanitaire et médico-social

Cette formation-action, pilier d'une démarche active et participative de prévention engage l'établissement dans la prévention globale et individuelle des risques liés aux activités physiques.

Les professionnels passeront les épreuves de validation des acquis pour être certifiés Formateur d'Acteurs PRAP 2S, Acteur de sa prévention et Acteur de la prévention dans l'établissement.

Organisation

Durée : 98 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout professionnel concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique.

10 participants maximum (obligation INRS)

Il est recommandé d'être titulaire d'un diplôme et/ou d'avoir une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.



Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP 2S intégré à une démarche de prévention.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique.
- Hiérarchiser les propositions d'améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi
- Concevoir et animer une formation-action d'Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique.



Description

L'élaboration d'un projet de formation-action PRAP 2S intégré à la démarche de prévention de l'établissement

- La méthodologie de projet de formation-action PRAP 2S
- La mobilisation des différents acteurs et la promotion d'une action de formation-action PRAP 2S.

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place

Méthodes d'analyse du travail :

- Les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur, les facteurs de risques biomécaniques, les troubles musculo- squelettiques, les facteurs aggravants
- L'observation et la caractérisation des situations de travail.
- La hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Le plan d'amélioration.

Démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi. (ALM)

- Analyse systématique de chaque situation d'accompagnement.

- Evaluation et prise en compte de l'environnement, des capacités de la personne aidée à prendre part à son déplacement en toute sécurité (Schéma décisionnel ALM)
- Mise en œuvre d'un accompagnement de la personne aidée à partir de l'analyse en prenant soin de l'autre et de soi

L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une formation d'acteurs à la prévention des risques liés à l'activité physique.

- Les étapes d'une formation-action Acteurs PRAP 2S
- La conception de l'action de formation.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation de l'action de formation.
- Information sur l'habilitation de l'établissement et la gestion administrative d'une session de formation-action Acteur PRAP 2S.

Prérequis

- Attester de l'acquisition des compétences de base en prévention des risques professionnels :
 - Par l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (@01001), formation gratuite proposée par l'INRS,
- Si possible être titulaire du certificat d'acteur prap.

Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr

Modalités pédagogiques

Intersession 1 : réalisation d'un un pré-projet au sein de son établissement à partir d'un diagnostic s'appuyant sur les différents indicateurs (durée 14 heures).

Intersession 2 : réalisation d'analyse d'une situation de travail dangereuse à l'aide de la grille d'observation et d'analyse (durée 14 heures).

Moyens et supports pédagogiques

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.

Sur le plan matériel, est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc, paperboard, ainsi que l'équipement suivant :

- Un lit médicalisé avec barrières et un matelas,
- Un fauteuil roulant manuel
- Un lève personne électrique roulant
- Deux tailles différentes de harnais de type universel (en U).
- Deux Draps de glisse - 90 cm X 90 cm minimum – (glissant sur les 2 faces)
- Un verticalisateur électrique
- Un Rollator
- Deux cannes anglaises,
- Un disque de transfert.



Modalités d'évaluation et de suivi

Avant la formation :

Les participants auront validé l'autoformation INRS en e-learning : <https://www.eformation-inrs.fr/>

Ils seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.

Pendant la formation :

Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer

- la progression de chaque participant
- la validation de l'acquisition des compétences à partir des grilles d'évaluation du référentiel INRS

A l'issue de la formation :

- La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de formateur prap 2S. Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 36 mois.
- Un questionnaire leur sera envoyé à 45 jours afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.
- Tous les 3 ans, le formateur prap doit suivre un maintien et actualisation des compétences (MAC) d'une durée de 4 jours (28 heures minimum en présentiel), lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences. À cette occasion, des évaluations certificatives sont à nouveau réalisées.